

REGLEMENT INTERIEUR DU 16^{ème} TOURNOI RAPIDE DE BOULOGNE-SUR-MER DU DIMANCHE 25 JUILLET 2021

Article I : Présentation

Le Cercle Boulonnais des Echecs organise son 16^{ème} tournoi rapide de Boulogne-sur-Mer le dimanche 25 Juillet 2021 à la salle des sports du Chemin Vert à Boulogne-sur-Mer. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs possédant la licence B (la possession de la licence A comprend la licence B) ou de la licence d'été de la FFE au cours de cette saison 2020/2021. Les joueurs étrangers ayant un numéro FIDE sont à jour de leur licence dans leur Fédération.

Article II : Règles et Appariements

Ce tournoi, homologué FIDE par la Ligue des Hauts de France et par la Fédération Française des Echecs (F.F.E.), se joue en 9 rondes. Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au système suisse (Standard) Les règles du jeu sont celles de la version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Echecs telle qu'adoptée par le 88^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est déroulé à Goynuk (Antalya en Turquie) et qui sont entrées en vigueur le 1er Janvier 2018. L'article A4 (Echecs Rapide) sera appliqué pour l'intégralité de ce tournoi (Voir annexe affiché dans la salle) Seront appariés à la première ronde uniquement les joueurs ayant payé leur droit d'inscription au tournoi rapide de Boulogne-sur-Mer 2021 du Cercle Boulonnais des Echecs. Les joueurs arrivant en retard seront appariés à la ronde suivante.

Article III : Cadence

La Cadence se joue en 12min + 3sec / coups.

Article IV : Horaires

Les inscriptions se termineront à 9h45 le dimanche 21 Juillet 2021. La première ronde débutera à 10h00.

Les joueurs en retard seront appariés à la ronde 2.

Article V : Droits d'inscriptions et Prix

Les droits d'inscriptions sont de 10€ pour les adultes, 5€ pour les jeunes, 8€ pour les joueuses adultes et 4€ pour les jeunes féminines, 5€ pour les titrés fide (MF, MFf) et gratuits pour les titrés (GM, GMf, MI, MIf)

Une majoration est appliquée à partir du 20 juillet 2021, adultes = 12 €, jeunes = 6 €

Les prix seront affichés avant la 5^{ème} Ronde.

Article VI : Classement

Le classement sera déterminé par le nombre de points emporté durant la journée. En cas d'égalité de points, les joueurs seront départagés d'abord par le Buchholz (la somme des points des adversaires) Ensuite, le Tronqué (La somme des points des adversaires en retirant la moins bonne performance) Et enfin, la Performance.

Article VII : Fin de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou les blancs en cas de nullité) annonce le résultat à l'arbitre du tournoi. Les joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier et réinitialiser la pendule s'ils savent l'utiliser.

En cas d'une chute de drapeau, il est important d'appeler l'arbitre pour faire constater la fin de la partie. Certaines positions, ne permettent pas de gagner au temps.

Article VIII : Personnes administratives

Arbitre Principal : M.FLEURQUIN Boris, Arbitre Fédérale Open 1 Agréé FIDE

Arbitre Adjoint :

Organisateur : M. COUTREEL Michel, Président du club « Cercle Boulonnais des Echecs »

Article IX : Quelques obligations des joueurs et des spectateurs

Tout appareil électronique ne doit pas émettre de son durant le tournoi. Le joueur aura la perte de sa partie et un spectateur peut être viré de la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer sur les lieux du tournoi (seulement à l'extérieur du bâtiment) Je rappelle que les cigarettes électroniques sont tout autant nocif et donc interdit.

Je vous remercie de garder au maximum le silence dans la salle de jeu tout le temps qu'une partie officielle est en cours.

Article X : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article XI : Quelques rappels

La notion de « coups achevés » est l'action du déplacement d'une pièce **et** ensuite de la désactivation de son temps.

Si le joueur a touché une de ses pièces ou une pièce de l'adversaire, il est dans l'obligation de la « jouer » **sauf** s'il aperçoit qu'il jouera un coup « interdit ». Si ce coup est interdit et qu'il n'a pas encore été achevé, il a encore la possibilité de modifier son déplacement de pièce(s).

Une pièce lâché est une pièce joué **sauf** s'il aperçoit qu'il jouera un coup « interdit ». Si ce coup est interdit et qu'il n'a pas encore été achevé, il a encore la possibilité de modifier son déplacement de pièce(s).

Un joueur appuiera sur la pendule à la fin de son coup avec la main qui s'est servi pour déplacer sa pièce.

Le roque, les prises et les promotions s'effectueront avec une seule main. Si votre adversaire a effectué une mauvaise manipulation (Exemple : action d'un roque en prenant le roi dans une main et la tour avec l'autre main) vous pouvez réclamez un coup irréguliers.

Un joueur peut faire la demande du gain lorsque son adversaire a achevé un deuxième coup irrégulier (mouvement d'une pièce non-autorisé et la désactivation de son temps)

Un joueur a le droit d'arrêter sa pendule pour appeler l'arbitre pour différentes raisons seulement lorsque c'est à son tour de jouer. L'arbitre donnera une décision en utilisant un point du règlement.

Article XIII : Conditions sanitaires

Les joueurs doivent présenter leur pass sanitaire ou leur test négatif de moins de 72H pour valider leur inscription.

Le port du masque est obligatoire dans tout le complexe sportif.

Désinfection ou lavage des mains avant et après chaque parties.

Pas de serrage de mains pour débiter ou finir la partie.

La disposition de la salle est calculée pour avoir au moins 4 mètres carré par joueur et au moins 2 mètres de distances entre chaque table.

Article XII : Agrément

Tous les joueurs et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur et la Charte du Joueur d'échec.

L'arbitre Principal

M. FLEURQUIN Boris

AF Open 1

L'Organisateur

M. COUTREEL Michel

Président du Cercle

Boulonnais des Echecs